



Dispositif démissionnaire pour création et Imnp existant

Par Nomaju

Bonjour,

Dans le cadre du dispositif démissionnaire, j'ai obtenu un accord pour la création d'une micro libéral non réglementée. Cependant quelqu'un vient de m'indiquer que le dispositif impose de créer l'entreprise après l'inscription à pole emploi. Je suis en Imnp (régime réel) depuis quelques années (aucun lien avec l'activité ciblée par le dispositif) et il semblerait qu'il ne soit pas possible d'avoir deux siret en individuel.

J'ai fais quelques recherches sur le net et les données ne sont pas forcément égales.

Pouvez-vous m'informer sur ce fait ? Est-il possible d'avoir un deuxième siret en étant Imnp et en créant une micro pro ?

Cela peut-il mettre en péril le versement des aides chomages par rapport au dispositif ?

Vous remerciant par avance